



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Hauts-de-Seine

Cadre réservé à la D1D3

206 60 . 092

Programme budgétaire : . . . . .

Indemnité 1401

**ÉTAT DE SERVICE POUR PAIEMENT HSE  
ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF**

Heures Supplémentaires Effectives assurées par des personnels enseignants du premier degré

Année **2017-2018** – CODE 1401 – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ

Décret n° 66-787 du 14/10/1966 fixant les taux de rémunération de certains travaux supplémentaires effectués par les  
enseignants du premier degré en dehors de leur service normal

L'Inspecteur de l'éducation nationale certifie le service fait.

Mois .....Année.....  
  
Nombre d'heures supplémentaires effectuées dans le mois par l'enseignant : .....  
(à exprimer sous la forme d'un nombre entier ou décimal –ex 7,5 pour 7h30mn)

INTERVENANT : NOM : .....  
PRÉNOM : .....  
N° INSEE : .....  
  
GRADE :  Instituteur  Prof. Des Ecoles C.N.  Prof. Des Ecoles H.C.  
*réservé à l'administration* TAUX : 03 08 12  
  
ÉCOLE D'AFFECTATION : .....  
ÉCOLE D'INTERVENTION : .....  
  
aide aux devoirs et aux leçons  activités artistiques et culturelles  activités sportives   
coup de pouce langage  coup de pouce clé   
  
INTITULÉ DU PROJET : .....

Intéressé(e)	Visa de l'IEN de circonscription	Visa de la DOS DSDEN 92	Pour la DA-SEN, DSDEN des Hauts-de-Seine et par délégation la secrétaire générale
Le	Le	Le	
Signature	Cachet et signature	Signature	Pascale Beulze

**A RENVoyer EN ORIGINAL AVANT LE 10 DU MOIS SUIVANT LE SERVICE FAIT A  
LA DSDEN DES HAUTS-DE-SEINE- DOS1**